

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 3 (1908)

Heft: 126

Artikel: Les trucs de la mendicité

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

DU DIMANCHE

Pays du dimanche
à
Porrentruy
TELEPHONE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Les trucs de la mendicité

La mendicité est, hélas ! un sujet toujours fécond et toujours neuf : les mendiants ont tant de costumes et de procédés divers, de lieux d'habitation, de façons de duper les gens, selon les époques et les pays. Qui est à l'abri de leurs opérations ? Nous parlons des faux miséreux, on le comprend. Les pauvres honteux se cachent : les gredins sous l'aspect du mendiant tendent la main partout.

Un député de Paris, M. Georges Berry, bien en situation d'étudier ce sujet, déposait, l'an dernier, au parlement français une loi tendant à la suppression du vagabondage et de la mendicité : dans son exposé des motifs il donne des détails vraiment curieux sur l'exploitation du public par les pauvres qui ne le sont pas. Détachons-en quelques pages.

Après avoir dénoncé le truc du faux « ouvrier sans travail » et de « l'ancien militaire », qui n'a jamais servi, M. Berry vient au

Truc de l'enfant mort.

Un truc de mendiant qui réussit aussi très bien est le truc de l'enfant mort.

Un beau matin, vous voyez entrer chez vous, avec une mine effarée, un homme qui se recommande d'un de vos bons amis et qui, d'une voix entrecoupée par les sanglots, vous raconte qu'il vient de perdre son enfant bien-aimé et que situation affreuse ! il n'a pas de quoi le faire enterrer. Vous ne songez pas que, si le père est sans argent, l'enfant n'en sera pas moins enterré, et vous donnez aussitôt 10 ou 20 francs à ce malheureux, qui vous remercie avec effusion et court dans une maison voisine recommencer la même comédie.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 6

Le Sergent de ville

par Berthe Balleyn

Le commissaire y jeta les yeux ; le certificat de bonne conduite donné par le directeur, les éloges qu'il contenait, la libération anticipée lui eurent vite démontré que l'ancien condamné avait racheté le passé. L'acte de courage qu'il venait d'accomplir en était une nouvelle preuve, et puisque sa belle-sœur lui pardonnait, il ne pouvait se montrer plus sévère.

— C'est bien, dit-il en lui rendant ses papiers ; en récompense du service que vous venez de rendre, que désirez-vous ?

J'ai reçu personnellement plusieurs demandes pour enterrement de babys qui n'ont jamais existé, et je rencontre même souvent, dans les fêtes des environs de Paris, un marchand de berlingots qui m'a escroqué 20 francs sous prétexte de faire inhumer un fils qui est encore à naître.

C'est que ce métier rapporte beaucoup aux mendiants qui savent l'exercer ! On n'ose pas, en effet, ne donner que quelques sous à celui qui a besoin de payer les frais d'un enterrement. Aussi je m'étonne que les parents qui ont le malheur de perdre un de leurs enfants ne soient pas plus souvent visités par les truqueurs de ce genre.

Truc des vêtements.

Une autre catégorie de mendiants fait la chasse aux vieux habits.

Les uns se présentent à vous couverts de gueuilles et vous supplient de leur donner les vêtements dont ils ont besoin afin de se présenter chez le patron qui doit les embaucher. Les autres vous apparaissent, par les froids les plus rigoureux, avec une vêteure de toile, la plus mince qu'ils ont trouvée, et, en faisant claquer leurs dents, ils vous déclarent qu'ils vont mourir de froid. Il est bien rare qu'une personne qui croit à la bonne foi des mendiants résiste à ces demandes ; elle choisit dans sa garde-robe quelque chose de présentable, et le futur employé ou le miséreux qui grelotte court aussitôt vendre son précieux butin au friper qui l'attend. S'il peut recommencer plusieurs fois par semaine ce petit commerce, à la fin du mois il a plus gagné que l'ouvrier tailleur qui a confectionné les vêtements.

J'ajoute que ces trafiqueurs de vêtements agissent en commun, comme d'ailleurs la plupart des mendiants, et que celui qui est

— Etre sergent de ville comme l'était mon frère.

Le commissaire garda un instant le silence. Jacques Verdier voulait réparer le tort causé par lui à la société en prenant désormais sa défense. Il avait bravé les lois, il les servirait à l'avenir ! La pensée était noble et belle.

Il plaça devant Jacques une fenille de papier.

— Faites votre demande, dit-il (il lui en indiqua les termes), je l'appuierai.

Une heure plus tard, l'oncle et le neveu arrivaient à la demeure de Jeanne. Afin de préparer celle-ci, l'enfant entra le premier, raconta le danger qu'il avait couru, comment il avait été sauvé, le cheval ayant été arrêté par son oncle !

bien accueilli dans une maison y renvoie, l'année suivante, son associé qui, n'étant pas connu, obtient lui aussi, bon accueil et bonne vêteure.

Truc de la quittance.

D'autres mendiants, formés en Syndicat, usent du truc de la quittance.

Ils commandent à un imprimeur un stock de quittances de loyer, faisant laisser en blanc le n° et le nom de la rue qu'ils inscrivent à leur convenance, suivant les besoins du moment. Savent-ils, par exemple, qu'un député ou qu'un conseiller municipal généreux demeure dans la rue de la Paix, immédiatement ils fabriquent une quittance d'un propriétaire voisin de la rue de la Paix et se présentent au député ou au conseiller comme un pauvre de son quartier. Apprennent-ils qu'un homme ou qu'une dame charitable distribue des aumônes aux malheureux de son arrondissement, vite ils accourent avec une quittance prouvant qu'ils appartiennent à l'arrondissement.

Et ainsi ils exploitent les curés, les maires, les administrateurs d'œuvres de bienfaisance et surtout ceux qui, comme cela arrive souvent, veulent avant tout secourir les indigents leurs voisins. Et, de plus, ils évitent presque toujours, à l'aide de cette quittance présentée à propos, l'enquête, la terrible enquête si redoutée des mendiants professionnels.

Truc du billet d'hôpital.

Ceux qui emploient pour mendier le billet de sortie d'un hôpital ne sont pas, eux, réunis en Syndicat ; aussi n'ont-ils pas les moyens d'avoir recours à l'imprimeur. C'est pourquoi ils se contentent ou de falsifier la date d'un billet qui leur a été donné autrefois ou d'en emprunter un à quelque camarade.

Ce dernier, derrière la porte entr'ouverte, écoutait.

— Que dis tu ? s'écria la mère, ton oncle Jacques est de retour ? Il t'a sauvé la vie ! mon pauvre petit ! (Elle l'entoura de ses bras). Où est-il, ton oncle ? Il fallait l'amener que je le remercie.

— Oui, dit Henriette, il fallait l'amener. Henri s'élança vers la porte, et, l'ouvrant toute grande, s'écria :

— Le voilà !

Jacques est agenouillé auprès du lit de sa belle-sœur ; il a pleuré en voyant son pauvre visage hâve et décharné, en lui demandant pardon, en entendant cette toux caverneuse.

Quinze jours sont écoulés depuis son retour, malgré les soins dont elle a été l'ob-